

## **CONSEIL MUNICIPAL du 24 JANVIER 2018**

### **ORGANISATION DES SERVICES**

Chacun des 3 services : technique, administratif, écoles-cantine, dispose d'un chef de service et d'un élu référent.

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont établis comme suit : 08 H 30 à 12 H et 13 H 30 à 17 H.

### **BATIMENT DE TERRES DU SUD**

L'achat par la Commune doit être finalisé en février. Ensuite, l'extrémité du terrain non bâtie sera mise à disposition du SDEE 47 pour l'implantation de la chaudière du réseau de chaleur. Le bâtiment sera revendu selon les critères de choix de l'acquéreur établis par le Conseil Municipal : entreprise artisanale ou commerciale, nombre d'emplois, perspectives de développement de l'activité, ...

### **AMENAGEMENT PLACE DES CORNIERES**

La place est actuellement goudronnée avec des emplacements de parking tout le long des cornières, ce qui empêche de profiter de l'éclairage au sol installé au pied des cornières. Les visiteurs ne peuvent pas prendre une photo sans une rangée de véhicules. Il est dommage que cet ensemble historique ne soit pas mis en valeur, à la fois pour le cadre de vie des habitants et l'attractivité touristique du bourg.

Le projet de réaménagement consiste à supprimer le stationnement existant le long des cornières tout autour de la place, de le remplacer par une voie de circulation à sens unique, avec création d'un îlot central piétonnier équipé de bancs, et un nombre réduit de places de stationnement autour de l'îlot, matérialisées par des clous inox. Le goudronnage sera remplacé par des pavés, en harmonie avec les bâtiments en pierre qui cernent la place.

Cette place sert également au marché hebdomadaire le mardi matin. Les commerçants tirent des rallonges électriques jusqu'à l'hôtel de ville pour brancher leurs vitrines réfrigérées. Le projet d'aménagement prévoit l'installation de 2 bornes de raccordement aux deux extrémités est et ouest de l'îlot central, afin de rendre la place fonctionnelle pour le marché hebdomadaire.

Une demande de subvention DETR a été transmise en décembre à la Sous-Préfecture. L'étude du projet sera affinée en vue de son inscription au budget primitif 2018.

### **SOCIETE DE CHASSE**

La société de chasse demande une subvention exceptionnelle de 2000 € pour l'achat d'une chambre froide pour entreposer le gibier. La Mairie a l'obligation de fournir soit un local, soit le matériel. Accord du conseil municipal.

### **PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA CLASSE ULIS DE CANCON**

La commune ne possède pas ce type de classe spécialisée, donc la participation aux frais au prorata du nombre d'élèves scolarisés est obligatoire. Pour cette année scolaire, elle est fixée à 688 € par élève. Une élève de Castillonès est inscrite.

### **COMPTEURS LINKY**

Les nouveaux compteurs électriques communicants posés par Enedis, dits compteurs « Linky », font polémique. Les opposants à cette technologie évoquent des problèmes de santé des usagers dus au courant porteur en ligne (CPL) qui rend les fils électriques de la maison rayonnants, des dysfonctionnements et dommages dans les installations électriques, l'enregistrement des habitudes de consommation des particuliers via les courbes de charges, une augmentation des factures : le remplacement des compteurs actuels par le système Linky coûtera 5 à 8 milliards d'euros que paieront les abonnés, alors que, selon le rapport de 2015 de la Cour des Comptes, la valeur nette du projet à l'échéance de 2034 ne sera que de 200 millions d'euros. De plus, selon un rapport de l'ADEME de 2015, le remplacement des compteurs actuels par les compteurs Linky impliquera une augmentation de la consommation électrique annuelle de l'ordre de 0,5 TeraWatt heure, soit la production d'un mois d'un réacteur nucléaire de 900 MégaWatt, ou la consommation de 500 000 foyers par an. **Une réunion publique sera organisée à Castillonès pour informer les citoyens, elle aura lieu le jeudi 22 février à 20 H 30 à la salle De Carbonnier.**

### **CHEMIN PIETONNIER ENTRE LE GARAGE PEUGEOT ET INTERMARCHÉ**

En été, jusqu'à 5000 véhicules par jour empruntent la RN 21. Il y a un risque d'accident pour les personnes qui se rendent à pied à Intermarché. Pour créer un chemin piéton, il faut buser le fossé, construire un mur de soutènement du côté des propriétés privées, séparer le chemin de la route. Une étude sera réalisée par un géomètre. Le projet est estimé à environ 100 000 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réunion PLUI : le jeudi 1<sup>er</sup> février à 20 H 30, pour affiner le zonage de la commune.

Réunion commission des finances : lundi 05 février à 14 H.

Délégués à la Commission Intercommunale des Impôts Directs : ils seront chargés de l'actualisation des bases d'imposition pour la Fiscalité Professionnelle Unique votée par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Points de collecte des ordures ménagères : 2 points de collecte sont peu utilisés. Ils seront supprimés. Les conteneurs du Castang seront déplacés à Pompiac, celui du Coustou sera déplacé à l'ancienne gare.

Syndicat Intercommunal du Dropt Amont : les nouveaux statuts sont approuvés, ils intègrent dans le Syndicat les communautés de communes qui ont la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le Syndicat devient donc un syndicat mixte. Les délégués sont Michel MORTON et Alain MARTINET.

Maison de Santé :

La Communauté de Communes recherche des financements pour les projets de maisons de santé à Castillonnès et à Villeréal.

Sapeurs-Pompiers : 320 interventions par an pour les sapeurs-pompiers de Castillonnès. Mais un manque de volontaires pour compenser les départs en retraite. En conséquence, deux catégories de recrutement seront mises en place : une pour les soldats du feu, l'autre pour les secouristes uniquement affectés aux missions de secours aux personnes.

---

La séance est levée à 10 H 45